

NOTES D'ENQUETE

SOMMAUTHE (08) 20.04.1983

1 – CONTEXTE DE REEXAMEN DU CAS

Le GEIPAN continue à publier l'ensemble de ses archives sur son site public www.geipan.fr

Dans ses publications, figurent des cas anciens classés à l'époque (A, B, C ou D) et qui font aujourd'hui l'objet d'un réexamen, dans le seul but d'être plus pertinent dans les conclusions. Grâce à de nouveaux moyens techniques (logiciels) et à l'expérience d'enquête acquise depuis toutes ces dernières années, ce réexamen aboutit quelquefois à de nouvelles remarques voire à un changement de classification.

Ce cas d'observation précédemment classé D et nommé BUZANCY (08) 20.04.1983 fait partie de cas réexaminés récemment.

2 – DESCRIPTION DU CAS

Dans la nuit du 20 au 21 avril 1983, vers 23h00, un habitant de Sommauthe (08) aperçoit à travers la fenêtre d'une écurie une forte lueur de couleur rouge dans le ciel. Intrigué, il sort et observe plus en détail le PAN pendant un quart d'heure, avant d'aller chercher un voisin, vers 23h10. Tous deux observent le PAN.

A 23h20, le premier témoin appelle la gendarmerie. Cette dernière contacte par radio une patrouille se trouvant à Nouart, qui se rend aussitôt chez le premier témoin. Les gendarmes arrivent à Sommauthe à 23h40 et constatent la présence du PAN, qui est devenu moins brillant que lors de l'observation initiale. Celui-ci est observé jusqu'à minuit, heure à laquelle il disparaît brutalement.

La gendarmerie a mené une enquête sur place quelques jours plus tard, ne trouvant aucun autre témoin.

3 – REEXAMEN DU CAS

Position du PAN

La description des lieux d'observation est assez précise, et permet de retrouver les différents lieux d'observation avec Géoportail (Figure 1).

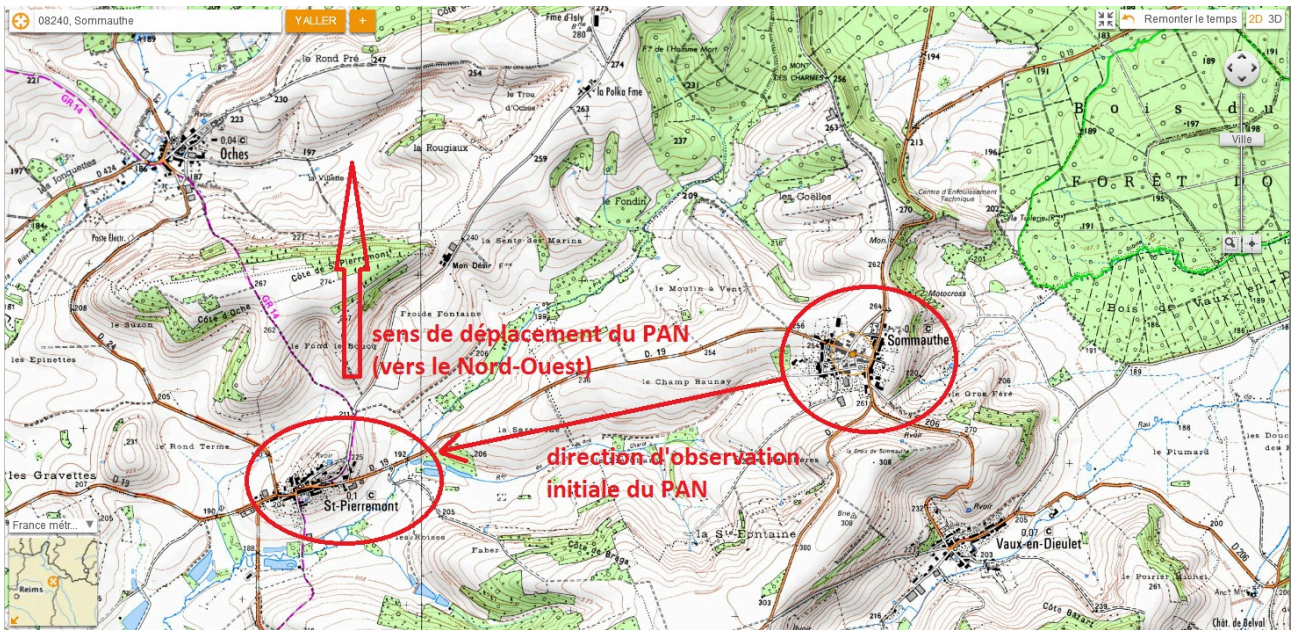


Figure 1 : carte de la zone d'observation avec les directions d'observation données par le témoin T1 (image : Géoportail)

Depuis Sommauthe, le PAN est initialement aperçu en direction de Saint-Pierremont, c'est-à-dire vers l'Ouest-Sud-Ouest. Au cours de l'observation, le PAN présente des petits mouvements saccadés de droite à gauche et de haut en bas, et se déplace en direction du Nord-Ouest.

La hauteur angulaire du PAN n'est malheureusement pas précisée. D'après les prises de vue effectuées par la gendarmerie, elle était peu importante en début d'observation, et très faible lorsque le PAN a disparu.

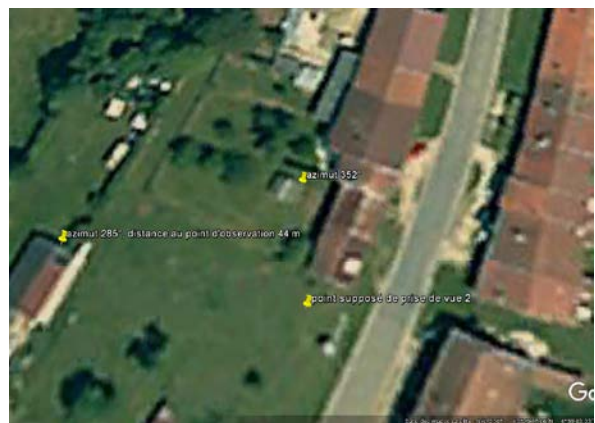
Il faut noter plusieurs contradictions ou incohérences :

- T1 indique un déplacement du PAN de droite à gauche, ce qui est repris dans les synthèses de la gendarmerie, mais fait un dessin avec des mouvements de gauche à droite. Il est naturel de privilégier le dessin par nature moins sujet à l'erreur, et ce d'autant que le T1 indique un mouvement du PAN vers le Nord-Ouest, ce qui correspond bien à un mouvement vers la droite.
- Le PV reprend l'indication droite vers gauche partout, y compris sur la légende (a priori écrite par les gendarmes) qui décrit le dessin des témoins. Ce qui conduit à penser que l'erreur droite/gauche du ou de gendarmes est aussi présente quand eux-mêmes décrivent le mouvement du PAN lorsqu'ils assistent à la fin de l'observation.
- Dans la prise de vue n°2 où la gendarmerie reporte les positions des PAN données par les témoins, le PAN en fin d'observation (tel que vu par les gendarmes et les témoins vers 23H40) est reporté à gauche (en vert) alors que la position de droite (noir cerclé de rouge) porte l'indication « endroit où se trouvait l'OVNI quand les deux témoins le voyaient le plus proche » avec immédiatement après un nota « présence du point sur la photo inexplicé ». Si on s'en tient à l'indication, il y a encore la même incohérence car le PAN se serait déplacé de droite vers gauche, en sens contraire du dessin des témoins et de leur indication (déplacement vers le Nord-Ouest). Mais il y a tout lieu de considérer que ce point à droite est repéré par le nota « point sur la photo inexplicé » et que l'indication « l'endroit où se trouvait l'OVNI. au plus proche » est une erreur ou est une indication prévue pour un autre point oublié sur la photo. En effet, la prise en compte telle quelles de l'indication et du nota voudrait dire que le point inexplicé dans la photo de jour correspondait aussi à cette position de PAN rapportée par les témoins. Une telle coïncidence aurait été une information clef de l'enquête (le PAN est sur la photo de jour !) et aurait été développée dans le corps du PV. Le point à droite de la prise N° 2 ne rapporte pas une position de PAN. Il rapporte un

artéfact photo, les gendarmes n'ayant rien remarqué de visu lors de la prise de photo de jour.

Cette vue N°2 a pu être approximativement retrouvée sur Streetview. (Voir figure 2). La prise de vue de N°2 n'a pas été faite depuis la route mais depuis le champ (car on voit le bout de pan de mur de droite presque de face). La figure 2 donne la position estimée de la prise de vue 2 et les azimuts des extrémités deux bâtiments gauche et droite qui encadrent la photo. Ce qui permet d'établir une ouverture angulaire de la prise de vue 2 de l'ordre de 70° (il s'agit plutôt de 66° qui est l'ouverture de l'objectif grand angle 28 mm très utilisé dans les années 70 /80) et un azimut du PAN à gauche de l'ordre de 300° (distance du bord gauche de 1/6 de l'ouverture totale). La hauteur du PAN à gauche peut être estimée à partir de celle du haut du bâtiment (environ 6 m) et de sa distance au point de prise de vue (44 m), en tenant d'une légère déclivité du terrain sur cette longueur (1m), soit 6,5°. De la même manière la position du point de droite peut être estimée à une hauteur environ 3 fois plus haute et un azimut à 1/4 d'ouverture du bord droit, soit 335° d'azimut et 20° d'élévation.

Les autres prises de vues du PV avec des reconstitutions de positions du PAN ne sont pas exploitables pour donner une position du PAN dans le ciel (voir Figure 3). La prise de vue 4 ne contient aucun repère. La prise de vue 3 (vue du PAN par T1 depuis son écurie en début d'observation) serait très exploitable et déterminante si on retrouvait le lieu et l'orientation de ce bâtiment, mais ce bâtiment n'est pas identifiable depuis la rue du témoin et ni même des autres disponibles sur Streetview. Aucun des témoins ou homonymes n'est joignable. La demande faite à la gendarmerie de localiser le bâtiment n'a pas donné de réponse.



○ Endroit où se trouvait l'Q.V.N.I quand les deux témoins le voyait le plus près.
(note: Présence du point sur la photo inexplicable)

- Endroit où se trouvait l'Q.V.N.I à la fin de l'observation et à l'arrivée des Gendarmes.

Photo prise du point d'observation (voir prise de vue n° 1)

Figure 2 : Prive de vue N°2 du PV et sa reconstitution par capture sur Google Earth

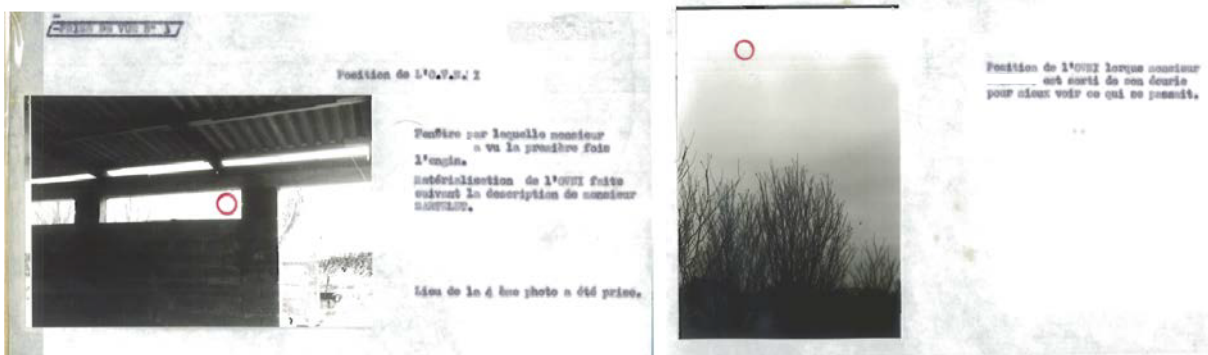


Figure 3 : Prives de vue N°3 et N° 4, inexploitable par absence de repère ou de localisation

Météo

Les témoins indiquent que la météo était excellente, avec absence de nuage, une température douce, et la présence d'étoiles et de la Lune. La station météo la plus proche ayant conservé des archives pour le 20 avril 1983 est celle de Reims-Champagne, située à environ 70 km du lieu d'observation. Les données enregistrées sont cohérentes avec les indications des témoins, bien que la station météo ait enregistré la présence de nuages à 23h00.

La station de Reims-Champagne étant située au Sud-Ouest, donc sensiblement dans la direction d'observation, la présence de nuages à l'horizon occidental n'est donc pas à exclure à Sommauthe. Enfin, la température douce évoquée par les témoins est confirmée par les données météo, qui indiquent une température de 13,0°C à 23h00 (Figure 4).

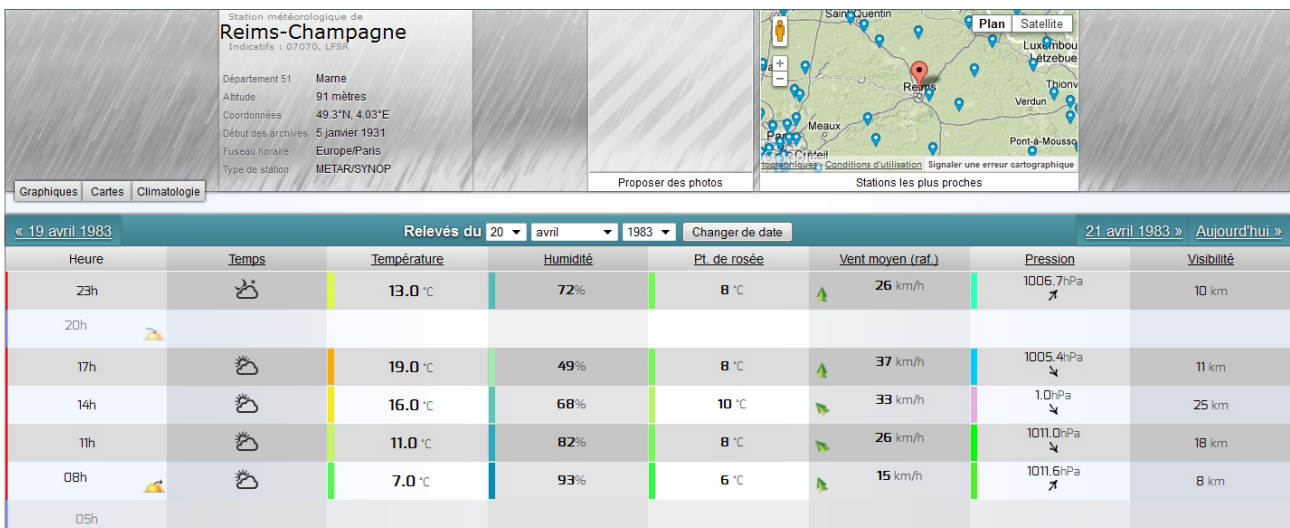


Figure 4 : relevés météo pour la station de Reims-Champagne (image : Infoclimat.fr)

4 – RECHERCHE D'UNE HYPOTHESE EXPLICATIVE

Une hypothèse envisagée : l'observation astronomique.

La longueur du temps d'observation (environ une heure) et le fait que le PAN soit comparé à un point lumineux évoquent l'observation d'un phénomène astronomique. De même, le déplacement lent du PAN au cours de l'observation, tout en perdant en hauteur angulaire évoque une méprise

astronomique, avec un astre proche du coucher.

Une vérification via Stellarium pour le 20 avril 1983 à 23h40 (fin d'observation) montre la présence d'un astre particulièrement brillant dans le secteur de ciel observé : Vénus (Figure 5).

- L'azimut de Vénus 23 H40 (heure d'arrivée des gendarmes) est de 300° et sa hauteur est de 5° . On note la très forte correspondance avec les coordonnées restituées du point noté en vert sur la prise de vue N°2 du PV, correspondant à la position du PAN vu par les témoins et les gendarmes et relevée par les gendarmes à leur arrivée.
- L'indication des gendarmes d'une couleur jaune rougeâtre brillant énormément parmi les autres étoiles blanches est parfaitement conforme à l'aspect de Vénus vu à basse élévation. La couleur (en général variable, T1 décrit des changements) résulte des effets de la forte épaisseur atmosphérique (basse élévation).
- Par ailleurs les perceptions de petits mouvement saccadés ou oscillations décrites par les témoins et les gendarmes peuvent être causées par l'effet atmosphérique et/ou par d'une erreur de perception quand on fixe une étoile (phénomène d'autocinétique : <http://www.scilogs.fr/raisonetpsychologie/leffet-autocinetique/>).
- La disparition subite observée par les gendarmes vers minuit peut correspondre au début de l'obstruction par les arbres visibles en arrière-plan de la prise de vue 2 car Vénus n'a plus que 2° d'élévation. Cela peut correspondre aussi à la présence de quelques nuages, hypothèse très plausible (cf analyse météo ci-dessus) et pouvant expliquer l'indication par T1 de 3 disparitions momentanées du PAN.

Il n'y a guère de doute, le PAN observé à 23H 40 par les témoins et les gendarmes est Vénus. Aucun des témoins ne différencie le PAN vu à 23H40 d'un autre PAN vu plus tôt, c'est bien T1 qui montre la position aux gendarmes à 23H40 et précise que le PAN « était beaucoup plus gros et plus proche » au début de l'observation, ce qui est également logique s'agissant de Vénus plus haut dans le ciel. Par ailleurs Vénus s'est déplacé vers la droite et le Nord-Ouest entre 23H et 0H (de 10° de déplacement angulaire) ce qui est conforme aux déclarations des témoins (une fois levée la méprise entre gauche et droite, voir ci-dessus).

Il y a lieu de conclure que le PAN observé sur toute la durée d'observation est Vénus.

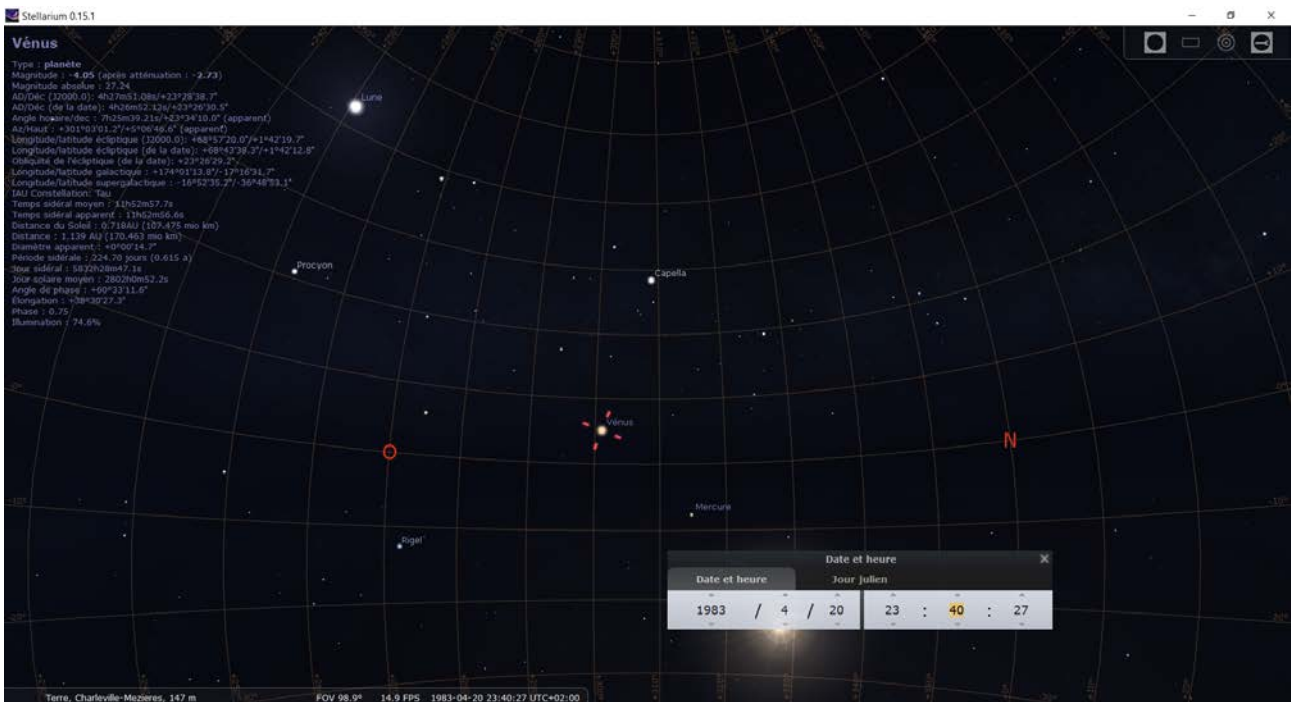


Figure 5 : Stellarium – cartographie du ciel de l'observation

5 – CONCLUSION

Les gendarmes ont participé à la fin de l'observation, ils ont observé le PAN indiqué par les témoins. Il n'y a guère de doute, le PAN alors observé par les témoins et les gendarmes est Vénus.

La position dans le ciel correspond, et le reste de la description est typique des méprises avec Vénus telles qu'enregistrées en grand nombre par le GEIPAN :

- la couleur jaune rougeâtre brillant énormément parmi les autres étoiles blanches est parfaitement conforme à l'aspect de Vénus vu à basse élévation. La couleur (en général variable, T1 décrit des changements) résulte des effets de la forte épaisseur atmosphérique (basse élévation).
- Les perceptions de petits mouvement saccadés ou oscillations décrites par les témoins et les gendarmes peuvent être causées par l'effet atmosphérique et/ou par d'une erreur de perception quand on fixe une étoile (phénomène d'autocinétique : <http://www.scilogs.fr/raisonetpsychologie/leffet-autocinetique/>).
- La disparition subite observée par les gendarmes vers minuit peut correspondre au début de l'obstruction par les arbres (visibles à l'arrière-plan de la photo prise par les gendarmes pour reconstituer la position du PAN) car Venus n'a plus que 2° d'élévation. Cela peut correspondre aussi à la présence de quelques nuages, l'hypothèse est très plausible au vue de l'analyse météo et peut expliquer l'indication par T1 de 3 disparitions momentanées du PAN.

Les autres photos prises par les gendarmes pour reconstituer la position du PAN dans les phases précédentes de l'observation ne permettent pas cette reconstitution car ne contiennent pas de repère ou ne sont pas localisées (la gendarmerie n'est pas en mesure 35 ans après de fournir cette localisation). Néanmoins, le mouvement général du PAN, tel que l'on peut le retenir des témoignages malgré les erreurs et incohérences dans le PV, est conforme à celui de Vénus.

Surtout, aucun des témoins ne différencie le PAN observé également par les gendarmes en fin d'observation d'un autre PAN qui aurait été vu plus tôt, c'est bien le même PAN qui seulement

« était beaucoup plus gros et plus proche » (comme dit T1) au début de l'observation, ce qui est également conforme s'agissant de Vénus alors plus haut dans le ciel.

Le témoignage est entaché de plusieurs incohérences dont certaines qui auraient pu aller à l'encontre de la conclusion Vénus. Néanmoins, l'analyse permet de lever ces incohérences en identifiant les sources d'erreur et imprécision des témoins ou des gendarmes.

En conséquence le GEIPAN classe le cas en A : observation de Vénus.